AIINB



PMC – À noter en décembre.

Le Programme de maintien de la compétence (PMC) est une exigence réglementaire qui soutient les infirmièr(e)s, en tant que professionnels autoréglementés à examiner leur reddition de comptes envers leur pratique. Le PMC est un processus prospectif, donc en décembre l'autoévaluation de votre pratique infirmière à la lumière des normes d'exercice pour déterminer vos besoins d'apprentissage (étape 1), et la préparation de votre plan d'apprentissage pour l'année d'exercice à venir (étape 2) devraient être complétés. Pour plus de détails sur les étapes 1 et 2: PMC.

Le guide de planification annuelle du PMC présente l' horaire à respecter pour vos activités du PMC pour l'année.

Pour des instructions pour accéder les composantes du PMC, consulter le Guide au Programme de maintien de compétences (PMC).